

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 28 mars 2025 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2025 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire.

Etaient présents : Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Antoine Casanova, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Marine Ponzevera, Marine Schinto

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Caroline Corticchiato pouvoir à Alexandre Farina, Stéphane Vannucci pouvoir à Pierre-Laurent Audisio, Simone Guerrini pouvoir à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne pouvoir à Annie Sichi, Laetitia Maroccu pouvoir à Aurélia Massei, Muriel Madotto pouvoir à Nicole Ottavy, Antoine Cuttoli pouvoir à Jean-Pierre Aresu, Laurent Marcangeli pouvoir à Charles Voglimacci,

Etaient absents : Ginou Battini-Lesueur, Paul Mancini, Sébastien Deliperi, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20250328-2025-037-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du vendredi 28 mars 2025

Délibération N° 2025/037

**Adoption du budget primitif de l'exercice 2025 du budget
annexe du stationnement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2025 s'élève à la somme de 2 213 010 euros se décomposant comme suit :

- Section Fonctionnement : 1 971 750 euros
- Section Investissement : 241 260 euros

Les données suivantes comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	357 500 €	Chap. 70	Prod. Services, domaine, ventes	1 971 740 €
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	1 245 000 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
Chap.65	Autres charges de gestion courante	115 810 €			
Chap. 66	Charges financières	24 350 €			
Total Dépenses réelles		1 742 660 €	Total Recettes réelles		1 971 750 €
Chap. 023	Virement à la section investissement	199 090 €			
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	30 000 €			
Total Dépenses		1 971 750 €	Total Recettes		1 971 750 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	12 170,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €			
Chap. 21	Immobilisations corporelles	189 760,00 €			
Total Dépenses réelles		241 260,00 €	Total Recettes réelles		12 170,00 €
			Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	199 090,00 €

			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	30 000,00 €
Total Dépenses		241 260,00 €	Total Recettes		241 260,00 €

Il a été demandé au conseil municipal d'adopter le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2025.

En séance, le conseil municipal a apporté des modifications en section de fonctionnement au projet de budget primitif 2025. Ainsi, les crédits ont été réduits comme suit par chapitre par rapport au projet de budget :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	-38 340,00 €	Chap. 70	Prod. Services, domaine, ventes	-168 000,00 €
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	- 129 660,00 €			
Total modification		-168 000,00 €	Total modification		-168 000,00 €

Ainsi, il est précisé que suite aux modifications apportées par le conseil municipal :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 1 803 750 euros,
- Le budget est équilibré à 2 045 010 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe du Stationnement ;
Vu la délibération 2021/349 du 20 décembre 2021 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
Vu la délibération 2023/002 du 1^{er} février 2023 concernant l'adoption du règlement budgétaire et financier ;
Vu la délibération 2025/001 du 27 janvier 2025 concernant le rapport support au débat d'orientation budgétaire 2025 ;

Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances ;

Considérant que le projet de budget primitif 2025 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE

Le budget primitif 2025 du budget annexe du stationnement de la commune d'Ajaccio avec les modifications suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	-38 340,00 €	Chap. 70	Prod. Services, domaine, ventes	-168 000,00 €
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	- 129 660,00 €			
Total modification		-168 000,00 €	Total modification		-168 000,00 €

PRECISE

Que le budget de stationnement avec les modifications apportées en séance s'équilibre à 2 045 010 euros

AUTORISE

le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE

Par 36 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Secrétaire de séance

Marine SCHINTO



LE MAIRE

Stéphane SBRAGGIA

